



DÉLIBÉRATION N°2023/10/02

Élection d'un adjoint :

désignation d'un bureau de vote, élection et rédaction de 2 PV

L'an deux mille vingt-trois le 10 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

Etaient présents : Frédéric BESSET / Laurent TARASSI / Marielle ERNOULT / Stéphane HAUDECOEUR / Jean-Michel MAZET / Christelle TERRE / Sébastien ROTH / Jean-Paul ROCOURT / Estelle SUEUR / Eric MÜLLER / Eva SALVADOR / Sylvie POYE / Fabiola BASSELIN / Sandrine MARSAL / Brigitte DUBOIS-LOMBART / Renaud PRADENC / Jérôme JAN / Laurent SALLIER / Christine DELAFOSSE / Sébastien BOGAERT / Magali MRUGALSKI / Frédéric BÉTHENCOURT

Etaient absents : Marie Annick LAROCHE (pouvoir à Stéphane HAUDECOEUR) / Valérie VERON (pouvoir à Marielle ERNOULT) / Caroline LEGROS-HUMBLOT (Pouvoir à Laurent SALLIER) / Michel EUVERTE / Pascale RIBOUILLARD

Secrétaire de séance : Estelle SUEUR

En exercice : 27

Présents : 22

Procurations : 3

Votants : 25

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°2020/05/01 du 23 mai 2020 portant création de 7 postes d'adjoints au Maire,

Vu l'arrêté municipal n°2020/282 du 23 mai 2020 donnant délégation de fonction et de signature du Maire aux adjoints,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire suite à une démission qui a été acceptée par Madame la Préfète par courrier reçu le 01 septembre 2023,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le Conseil Municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élus démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de Madame Agnès PELFORT, adjointe,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'élire l'adjoint qui occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élus qui occupait précédemment le poste devenu vacant,
- De procéder à l'élection du 4ème adjoint au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidate : Madame Estelle SUEUR

Nombre de votants : 25

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 25

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023

ID : 060-216005777-20231010-DEL20231002-DE



A obtenu : 24

➤ Madame Estelle SUEUR est désignée en qualité de 4^{ème} adjoint au maire et également représentante au Conseil Communautaire.

Adopté à l'unanimité

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Saint Leu d'Esserent, le 10 octobre 2023

Date de la convocation le 04 octobre 2023

**Le secrétaire de séance,
Estelle SUEUR**

**Le Maire,
Frédéric BESSET**

